

Avis n°18-151519

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <http://www.boamp.fr/avis/detail/18-151519/officiel>

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : **13**

Annonce No **18-151519**

Travaux

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : CPRP SNCF.

Correspondant : M. Pons Matthieu, Responsable achats, 17 avenue du général leclerc 13347 Marseille Cedex 20, tél. : 04-95-04-63-58, courriel : matthieu.pons@cprpsncf.fr.

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp> .

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : organisme de sécurité sociale.

Objet du marché : les présent marché concerne les prestations de ravalement de façades des locaux du siège de la CPRPSNcf. à Marseille.

Type de marché de travaux : exécution.

CPV - Objet principal : 45443000

Objets supplémentaires : 45442110.

Lieu d'exécution : dans les locaux de la CPRPSNcf. à Marseille, 13347 Marseille Cedex 20.

Code NUTS : -FRL04.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Caractéristiques principales :

l'objet du marché est la réalisation de Travaux de ravalement des façades des locaux du siège de la CPRPSNcf. à Marseille.

Les travaux se déroulent en milieu occupé.

Les installations concernées et les natures et spécifications des travaux et prestations à réaliser sont précisées aux cahiers des clauses techniques particulières, au bordereau des prix unitaires ainsi qu'aux 5 DPGF

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : en application des articles 78 et 80 du

décret du 25 mars 2016, le présent marché est passé sous la forme d'un accord cadre exécuté à bons de commande, avec montants minimum et maximum.

pour la période ferme de 3 ans :

- minimum : 750 000 euro(s) Ht

- maximum : 2 000 000 euro(s) Ht

En cas de reconduction, pour la nouvelle période de 1 an :

- maximum : 500 000 euro(s) (H.T.).

Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles : le marché est conclu pour une durée ferme de 3 ans à compter de la date de notification de l'ordre de service. Il est reconductible 1 fois pour une nouvelle période de 1 an. Ladite reconduction est tacite. La reconduction arrivera au terme de la période ferme ou à l'atteinte du montant maximum si celui ci intervient avant.

si la CPRPSNcf. ne souhaite pas reconduire le marché, elle notifie sa décision au titulaire par tout moyen donnant date certaine au plus tard 3 mois avant la fin de la période ferme.

En application de l'article 16 du décret du 25 mars 2016, le titulaire du marché ne peut pas refuser la reconduction dudit marché.

Refus des variantes.

Prestations divisées en lots : non.

Durée du marché ou délai d'exécution : 36 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 1.e.r juillet 2019.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : financement sur les ressources propres de la CPRPSNcf. selon les conditions précisées à l'article 8.7 du Ccap.

Avance conformément à l'article 110 du décret du 25 mars 2016.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : un groupement peut être conjoint, solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plusieurs groupements.

Un groupement solidaire est préféré mais la forme du groupement est libre au stade du dépôt de la candidature.

Néanmoins, au regard des caractéristiques techniques du marché, la CPRPSNcf. se laisse la possibilité de demander au groupement attributaire du marché de modifier sa forme afin qu'il soit solidaire.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : en application de l'article 55-iv du décret du 25 mars 2016, les candidats qui n'auront pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment complétés, datés et signés, dans le délai imparti, seront éliminés.

Conformément aux dispositions de l'article 55-i, avant l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai approprié, identique pour tous.

Après analyse des dossiers de candidature, éventuellement complétés, ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ;

- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et s. Du décret du 25 mars 2016 et à l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics. La liste des documents est fixée dans le présent règlement de la consultation ;

- les candidatures ne présentant pas la capacité technique et professionnelle minimum spécifié au V.3 ci-dessus.

Situation juridique - références requises : une lettre de candidature (imprimé Dc1 dans sa dernière version ou équivalent), mentionnant la composition du groupement le cas échéant et comportant la déclaration sur l'honneur prévue par l'article 48 du décret du 25 mars 2016 ;

La déclaration du candidat (imprimé Dc2 dans sa dernière version ou équivalent) comportant les renseignements concernant la situation juridique du candidat et sa capacité économique et financière (chiffres d'affaires global et dans le domaine objet du marché sur les trois derniers exercices disponibles)

;

Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'entreprise ;

Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une condamnation pénale constitutive d'une interdiction de soumissionner en application de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.;

Capacité économique et financière - références requises : la capacité économique et financière (chiffres d'affaires global et dans le domaine objet du marché sur les trois derniers exercices disponibles) les attestations d'assurance de responsabilité civile professionnelle.

Afin de garantir à la CPRPSNcf. des candidats capables de gérer des plans de charges aléatoires et de mobiliser des équipes conséquentes, simultanément, un niveau minimal de capacité financière est introduit.

ainsi, le candidat doit justifier d'un chiffre d'affaire annuel au moins égal à deux fois le montant minimum sur la durée totale du marché.

Si le candidat ne dispose pas de ce niveau minimal de capacité, sa candidature sera déclarée irrecevable, le candidat ne disposant pas des capacités générales à exécuter la prestation. Son offre ne sera pas analysée et un courrier de rejet des candidatures lui sera envoyé

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, leurs titres d'études et qualification pour chacune des trois dernières années ;

La déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marché de même nature ;

La présentation d'une liste détaillée des principales références sur les cinq dernières années pour des prestations similaires ou comparables, mentionnant les coordonnées du client, les dates, la nature des travaux concernés et les prestations réalisées ;

Les certificats, qualifications, et capacité minimum tels que décrits au paragraphe Iv.3 et Iv.4 du règlement de la consultation.

Référence professionnelle et capacité technique - Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :

Qualibat 2121 - ravalement maçonnerie
Qualibat 3423 - imperméabilisation des façades technicité supérieure
Qualibat 6111 - peinture et ravalement technicité courante
Qualibat 3413 - calfeutrement de joint de construction.

Marché réservé : non.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif
Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant).

- valeur technique de l'offre (60 points);
- prix des prestations (40 points).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 21 décembre 2018, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
2018.MA.6.035.

Renseignements complémentaires : visite obligatoire

une visite du site d'exécution des travaux est obligatoire pour présenter une offre. À cet effet, les candidats participeront à l'une des deux visites organisées :

- soit le 06/11/2018 à 09h30 ;
- soit le 13/11/2018 à 09h30.

à l'issue de la visite, un certificat de visite daté et signé leur sera remis qui devra impérativement être joint à leur offre.

pour toute question liée à la visite, les candidats peuvent contacter :

Gabrielle MARATRAT (service achats) : gabrielle.maratrat@cprpsncf.fr au 04.95.04.61.91

sophie NEGRE (service achats) : sophie.negre@cprpsncf.fr au 04.95.04.04.70

essais obligatoires

dans le cadre de cette consultation, les candidats doivent produire obligatoirement des essais réalisés sur site dans les conditions fixées ci-dessous et conformément au cadre de réponse.

Ces derniers seront :

- une réalisation d'une greffe sur panneau d'enduit mignonette existant,
- un essai de traitement des enduits cimentiers à surface courante.

Les échantillons seront notés conformément à la grille de notation des offres mentionnée à l'article Vi.2 " Critères de jugement " du règlement de la consultation.

Ces tests sont indissociables du dossier d'offres. Ainsi, une offre sans réalisation d'essai sera déclarée irrégulière.

Pour les sociétés non retenues, une indemnité forfaitaire de 1500 euro(s) (H.T.) sera versée pour la production de ces échantillons.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour finaliser leur proposition, les candidats doivent faire parvenir au plus tard le 10/12/2018 à 16 heures leur demande écrite éventuelle via la plateforme de dématérialisation (<https://www.achatpublic.com>)

Les candidats devront s'assurer de la bonne réception de leurs questions dans les délais. Il ne sera procédé à aucune réponse aux questions arrivées hors délai.

Une réponse commune sera mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation (

<https://www.achatpublic.com>), s'il s'agit de compléments nécessaires à l'établissement de l'offre, et ce au plus tard, pour les dernières réponses, le 14/12/2018.

la cprp sncf. se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci seront envoyées au plus tard le 14/12/2018. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26 octobre 2018.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Correspondant : M. Pons_ Matthieu, cprpsncf, 17 avenue Général Leclerc, 13347 Marseille Cedex 20, adresse internet :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_NWG6x3oYZ4 .

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal de Grande Instance de Marseille 6 rue Joseph Autran 13006 Marseille, tél. : 04-91-15-50-50, télécopieur : 04-91-54-42-90.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du tribunal de Grande Instance 6 rue Joseph Autran 13006 Marseille, tél. : 04-91-15-50-50, télécopieur : 04-91-54-42-90.